

DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Projet de résolution

Dossier : Immeuble Pro-Gab
Lot projeté 6 470 019

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par Immeuble Pro-Gab pour le lot : 5 732 347 (lot projeté 6 470 019), rue Tremblay à Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT QU'Immeuble Pro-Gab fait l'acquisition d'une partie du lot 5 732 347;

CONSIDÉRANT QUE leur projet de départ était de construire un 4 logements sur 2 étages sur le lot au complet;

CONSIDÉRANT QUE suite à des questionnements des voisins, un immeuble de 2 étages ne serait pas adéquat sur ledit terrain;

CONSIDÉRANT QUE Immeuble Pro-Gab a accepté de modifier son projet et de construire 2 jumelés;

CONSIDÉRANT QUE les marges latérales ne peuvent être respectées pour les modèles de jumelé à y être construit, soit 2.96 mètres au lieu du 4 mètres permis par le règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 8 septembre 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____, appuyé de _____ et résolu _____ que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par Immeuble Pro-Gab.